

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2009

En session ordinaire

COMPTE RENDU

Présents :

Mme Nathalie BARATON
Mme Laëtitia CELERAU
Mme Laëtitia SOREL
Mme Christelle SOUCHET
Mr Gérard CHAIGNEAU
Mr Jean-François DENIS
Mr Loïc GIBEAUD
Mr Stéphane GUILLON
Mr Pierre JAULIN
Mr Rémy SOULET

Absent :

Mr Sébastien MATHÉ

***Approbation du compte rendu du 20 avril 2009 :** Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

***Désignation d'un secrétaire de séance :** Mr Loïc GIBEAUD est nommé secrétaire de séance

1 – Dissolution du SIVU pour l'installation et le fonctionnement d'une piste d'éducation routière :

Mr le Maire rappelle qu'un syndicat intercommunal dénommé « Syndicat Intercommunal à vocation Unique pour l'installation et le fonctionnement d'une piste d'éducation routière » a été créé en 1983.

Ce syndicat regroupe les communes de Maillezais, Benet, Bouillé-Courdault, Damvix, Liez, Le Mazeau, St-Pierre-le-Vieux, St-Sigismond, Nieul-sur-l'Autise et Oulmes.

Mr le Maire explique que ce SIVU n'exerce **plus aucune activité depuis de nombreuses années**. Aussi, conformément à l'article L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, il peut être dissous après avis des conseils municipaux des communes adhérentes.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise a pris la compétence « mission de prévention routière auprès des jeunes » et va mettre en œuvre un programme d'actions à partir de la rentrée 2009.

Le syndicat n'ayant plus vocation à exister, Monsieur le Maire propose de procéder à sa dissolution et de verser le solde de trésorerie, d'un montant de 388€49, à la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
-accepte

- De procéder à la dissolution du « Syndicat Intercommunal à vocation Unique pour l'installation et le fonctionnement d'une piste d'éducation routière »
- De verser le solde de trésorerie, d'un montant de 388€49, à la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise

Votants : 10
Exprimés : 10
Oui : 10

2 – Avenant au Contrat Environnement Rural :

(Cette délibération annule et remplace la délibération 11/2009 du 25 mars 2009)

Mr le Maire rappelle à l'assemblée qu'afin de financer au mieux les travaux d'effacement des réseaux du village de Courdault il a été convenu d'utiliser le reliquat de subvention du Contrat Environnement Rural, certaines actions prévues à l'origine étant alors supprimées.

Il convient donc de modifier la convention d'exécution établit entre la Commune et le Département

Il propose la rédaction suivante :

Article 1er – Objet de l'avenant :

L'avenant a pour objet de :

- de supprimer les actions n° 1, 3 et 5,
- d'augmenter la dépense de l'action n° 4,
- de reporter le reliquat de dépenses disponibles sur une nouvelle action (n° 6).

N° Volet	N° Action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Type d'action	Échéance prévisionnelle		Montant total HT de l'action
					Début	Fin	
2	2	Embellissement de l'entrée de bourg, rue du Prieuré	Commune	Travaux	2007	2007	11 000,00 €
3	4	Construction d'un préau en bois pour l'aire de pique-nique	Commune	Travaux	2008	2008	27 489,62 €
1	6	Effacement des réseaux électriques du village de Courdault	SyDEV	Travaux	2009	2009	355 000,00 €
TOTAL							393 489,62 €

Par voie de conséquence, les engagements financiers du Département sont modifiés. Le tableau figurant à l'article 3 de la convention d'exécution est remplacé par celui ci-après :

N° Action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Montant HT de la dépense éligible	Aide départementale	
				Taux	Montant
2	Embellissement de l'entrée de bourg, rue du Prieuré	Commune	11 000,00 €	50%	5 500,00 €
4	Construction d'un préau en bois pour l'aire de pique-nique	Commune	27 489,62 €	50%	13 744,81 €
6	Effacement des réseaux électriques du village de Courdault	SyDEV	111 510,38 €	50%	55 755,19 €
S/total pour les actions sous maîtrise d'ouvrage communale			38 489,62 €	50%	19 244,81 €
S/total pour l'action sous maîtrise d'ouvrage du SyDEV			111 510,38 €	50%	55 755,19 €
TOTAL			150 000,00 €	50%	75 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
-accepte cette modification du Contrat Environnement Rural
-autorise Mr le Maire à signer l'avenant.

Votants : 10
Exprimés : 10
Oui : 10

3 – Mise à disposition de la petite salle ; Participation au frais de chauffage :

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal lors de sa séance du 22 octobre 2008 a accepté de mettre à disposition de l'Amicale Laïque Oulmes-Bouillé-Courdault la petite salle des fêtes pour organiser des soirées jeux de sociétés. Le conseil avait également souhaité demander une participation de 10€ par soirée pour l'utilisation du chauffage.

Durant cet hiver, l'amicale a utilisé la salle 8 fois avec chauffage, Mr le Maire propose donc de facturer à l'Amicale Laïque la somme de 80 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
-autorise Mr le Maire à facturer la somme de 80 € à l'Amicale Laïque.

Votants : 10
Exprimés : 10
Oui : 10

4 – Travaux de voirie 2009 :

Mr Pierre JAULIN donne le compte rendu de la commission d'appel d'offres qui a eu lieu le 29 mai dernier.

Quatre entreprises ont répondu dans le temps prévu par le règlement de consultation :

La commission d'appel d'offre a retenu l'entreprise ARNAUD comme la « mieux disante » pour réaliser le revêtement tri couche de la rue du Poué Qui Bouille

Le montant des travaux s'élève à 11 328 € HT (tranche ferme)

Suite à cette consultation, Mr le Maire demande au conseil l'autorisation de signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
-autorise Mr le Maire à signer le marché de travaux

Votants : 10
Exprimés : 10
Oui : 10

Une somme de 19 900 € a été inscrite au budget 2009. La commission voirie se réunira prochainement pour décider des travaux à réaliser en complément de la rue du Poué Qui Bouille.

Divers voirie : un passage piéton a été demandé sur la rue Edmond Benoit au niveau du n° 29. La commission voirie étudie la question.

5 – Ecole Numérique Rurale :

Mr le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a déposé une demande de subvention dans le cadre du programme « Ecole Numérique Rurale » lancé par le gouvernement pour aider les communes rurales à équiper leurs écoles de matériels informatiques. La commission consultative s'est réunie le 26 mai 2009 afin de statuer sur les dossiers. A ce jour la commune de Bouillé-Courdault n'a toujours pas de réponse officielle de l'Inspection Académique. Sans information, il nous paraît difficile d'avancer sur ce projet.

Les enseignantes, à juste titre, s'interrogent pour savoir ce dont elles disposeront comme matériel pour la rentrée scolaire ainsi que pour leur formation relative à ces outils informatiques.

Nouvelle méthode de lecture : Mr le maire indique que Mme Gladys Bouillon souhaite utiliser une nouvelle méthode de lecture pour la rentrée, l'achat des fiches s'élève à environ 500 €.

6 – Divers :

**Participation communale aux dépenses de fonctionnement matériel des établissements privés sous contrat d'association :*

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion du 29 mai dernier qui s'est déroulée à la Sous-Préfecture de Fontenay le Comte concernant l'article 89 de la loi n° 2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales qui oblige les communes de résidence à participer financièrement aux frais de fonctionnement des écoles privées extérieures.

Cet article suscite de nombreuses interrogations de la part des élus et soulève quelques difficultés d'application.

Un proposition de loi adoptée au sénat le 10 décembre 2008 et approuvée par Mr Xavier DARCOS ministre de l'éducation nationale, vise à apporter des solutions concrètes respectueuses de l'équité et susceptibles de répondre au besoin de sécurité de l'ensemble des acteurs de terrain, maires et établissements scolaires.

Ce nouveau texte réaffirme que la commune de résidence sera obligée de financer la scolarisation d'un élève dans le privé à l'extérieur de son territoire **uniquement** si elle ne dispose pas de capacité d'accueil suffisante dans l'école publique de sa commune.

Cette proposition de loi doit être votée à l'Assemblée Nationale le 16 juin 2009, Mr le Maire propose donc de délibérer sur ce sujet à la réunion de conseil de juillet.

Il précise cependant que les années scolaires 2007/2008 et 2008/2009 seront dues aux écoles Ste Mathilde de Benet et Ste Ambroise de Nieul sur l'Autise, les sommes à payer seront évaluées en concertation avec le Président de l'OGEC suivant les frais de fonctionnement des années correspondantes.

**Compte rendu de la visite de sécurité du 3 juin 2009 à la salle des fêtes :*

Pas de remarque particulière par la commission chargée de la visite de sécurité.(alarmes incendie à revoir à l'étage et tuyau gaz à repeindre) Reste classée en ERP 4.

**Organisation de la journée du 13 juillet 2009 :*

L'association « Equi Marais Bouillé-Courdault » et l'amicale laïque Oulmes/Bouillé-Courdault ont été retenues pour s'occuper de la buvette. Le coût de cette manifestation s'élève à 2.08 € par habitant.

**Organisation de la journée du 14 juillet 2009 :*

Repas sur le terrain de Loisirs comme les années passées.

**Reprise des concessions dans le cimetière de Bouillé :*

Mr le Maire réitère sa demande : y a-t-il des volontaires (élus ou bénévoles) intéressés par ce dossier ? Mr Rémy SOULET, Mr Pierre JAULIN et Mr Jean MIAUD se proposent de travailler sur ce dossier.

**Association foncière :*

Une assemblée générale extraordinaire aura lieu le 25 juin pour dissoudre l'association et rétrocéder les terrains à la commune.

**Rapport des commissions et délégations :*

Commission bâtiment : une réunion de chantier à eu lieu à l'école pour faire le point sur les travaux dans l'ancien logement des instituteurs. Les travaux seront effectués pendant les vacances d'été

Commission environnement : les plantations devant la mairie seront effectuées en septembre octobre

Le secrétaire,

Le Maire,

Mr Loïc GIBEAUD

Mr Stéphane GUILLON